

COVOITURAGE DANS LES PARKINGS P+R

A remplir par l'abonné souhaitant faire du covoiturage.

L'abonné déclare vouloir :

- partager un véhicule avec plusieurs occupants.
- utiliser à tour de rôle le véhicule de chacun des covoiturés, qui sont ainsi alternativement conducteur et passager.
- rester en tout temps responsable du paiement de l'abonnement ainsi que de la carte d'accès qui lui est remise.
- être le représentant unique et le seul interlocuteur de la Fondation des Parkings.

Il revient aux autres utilisateurs de souscrire, le cas échéant, leur abonnement TPG auprès d'unireso.

Une seule carte d'abonnement est délivrée. Il appartient au contractant de la rendre en parfait état lors de la résiliation de l'abonnement.

Le contractant est dans l'obligation de fournir à la Fondation les noms et prénoms des covoiturés ainsi qu'une photocopie des cartes grises des véhicules utilisés.

COORDONNEES DES UTILISATEURS

1- Nom et prénom :

Adresse :

N° postal :Localité :

Téléphone :Portable :

Plaque d'immatriculation no :

2- Nom et prénom :

Adresse :

N° postal :Localité :

Téléphone :Portable :

Plaque d'immatriculation no :

3- Nom et prénom :

Adresse :

N° postal :Localité :

Téléphone :Portable :

Plaque d'immatriculation no :

Ce feuillet fait partie intégrante du contrat d'abonnement. Le souscripteur valide son accord avec le règlement du parking et les conditions générales en signant le document « Demande d'abonnement ».

Des frais de dossier d'un montant de CHF 20.- doivent être payés à l'inscription. Ses frais sont non-remboursables en cas de rétractation.